

**ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'OCCASION
DE LA 14ème ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES**

Genève, du 30 Novembre au 04 Décembre 2015

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs;

L'application de l'article 5 de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel et du plan d'action de Maputo fait partie des préoccupations majeures de la République Démocratique du Congo.

Notre Gouvernement croit aussi que l'universalisation de cette Convention et sa mise en œuvre effective par tous les États constituerait une bonne synergie au niveau des pays qui partagent les frontières communes et même des différentes régions du monde, à faire face à ce fléau de manière efficace.

Mesdames et Messieurs;

La Conférence de révision de Maputo a accordé 6 ans de délai de prolongation à la RDC pour nettoyer les zones identifiées minées jusqu'au 1er janvier 2021. Depuis cette période, des multiples efforts ont été fournis à la suite de l'enquête nationale de contamination par mine antipersonnel et Armes à Sous Munitions menées sur l'ensemble du Territoire national.

130 zones dangereuses minées étaient identifiées avant le 1er janvier 2015, date prévue pour le début de la prolongation du délai que j'ai annoncé ci-dessus. Des opérations de déminage accompagnées systématiquement des sessions d'Éducation au risque ont été menées dans un partenariat étroit et efficace avec UNMAS et les organisations de déminage NPA, MAG, DCA, MECHEM, SYLAM ainsi que toutes les organisations nationales du secteur.

Ces activités nous ont permis de réduire cette contamination au 2/3 c'est-à-dire 45 zones sur les 130 jadis annoncées ont été nettoyées. Il nous reste donc 85 zones minées dont la bonne partie est en cours de traitement.

Ces 45 zones représentant près de 900.000 m² ont fait libérer entièrement trois Provinces du pays sur les 8 restantes dont l'annonce officielle sera faite prochainement après la dernière étape de gestion qualité qui est en cours.

Monsieur le Président ;

Je dois mentionner ici que ce résultat est un succès grâce à l'appui financier des Gouvernement du Japon, de la Norvège, des USA, de l'Allemagne, du Royaume Uni, le Royaume de Pays Bas et autres à qui j'adresse les remerciements et toute la gratitude du Gouvernement de mon pays.

Cependant, le niveau de financement faible et évoluant de manière décroissante risque de paralyser l'évolution combien positive, je dirais même très positive de la mise en œuvre de l'article 5, étant donné que si les opérations se poursuivent au rythme actuel, nous pouvons terminer tous nos espaces minés en 2017 donc près de 4 ans avant la date limite.

Je réitère donc l'appel au soutien de tous nos bailleurs pour nous permettre de finaliser une fois pour toutes la question des Mines Antipersonnel en République Démocratique du Congo en vue de nous occuper d'une autre étape, celle relative aux Restes Explosifs de guerre qui ne cessent de nous produire des victimes tous les deux mois.

Je vous remercie.

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU
Coordonnateur National du Centre Congolais de Lutte Antimines